

Zeitschrift: Annales fribourgeoises
Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg
Band: 31 (1943)
Heft: 6

Rubrik: Société d'histoire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE

PROCÈS-VERBAL

de la séance du samedi 20 novembre 1943.

La Société d'histoire s'est réunie samedi 20 novembre, à l'Hôtel suisse, sous la présidence de M^r P. de Zurich. Avant de passer à l'audition de la conférence du président, l'assemblée reçut comme nouveau membre M. Paul Maillard, de Chavannes-sous-Romont, présenté par M. Louis Glardon.

Poursuivant ses études sur l'insurrection de 1781, dont il prépare une histoire qui ne tardera probablement pas à voir le jour, M. de Zurich a apporté *Du nouveau sur Pierre-Nicolas Chenaux*. Utilisant des documents inédits des Archives de l'Etat de Fribourg, il reprit ce qu'on appelle « l'affaire de Sautaux », c'est-à-dire la coupe de bois effectuée par les communiens de La Tour-de-Trême, sous la direction de Chenaux, en 1775, dans une partie de la forêt de Sautaux, réservée au gouvernement.

Ces documents ont permis à M. de Zurich de retrouver une pièce écrite de la propre main de Chenaux, au vu de laquelle il conclut que, bien loin d'avoir l'âme d'un chef, Chenaux ne cherchait qu'à se dérober et à fuir ses responsabilités, dès qu'une difficulté se présentait. C'est ainsi que, pour essayer d'échapper à une sanction, Chenaux déclare de son plein gré que le gouvernement de Leurs Excellences de Fribourg, « Son Souverain, est l'image de Dieu sur la terre », et que « contrit et repentant », il reconnaît lui devoir « une obéissance aveugle ».

Le conférencier a, enfin, démontré que les idées énoncées par Chenaux ne lui appartenaient pas en propre, mais qu'il se faisait l'écho fidèle des thèses émises par l'avocat Castella, de Gruyères, qui fut le véritable instigateur de l'insurrection de 1781. Cette étude paraîtra prochainement dans les *Annales fribourgeoises*.

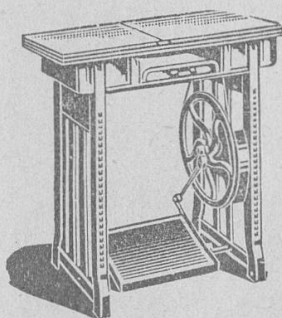
M. Bernard de Vevey, après avoir remercié le conférencier de son travail, a exprimé l'avis que ce sont les rigoureuses analyses de petits incidents, tels que celui de la forêt de Sautaux, qui éclairent finalement un événement historique. M. Henri Næf souscrivit, avec quelques restrictions, au jugement porté par le conférencier sur Pierre-Nicolas Chenaux. Il tint à souligner les limites un peu étroites que peut revêtir la pure critique historique, reposant uniquement sur des documents. En effet, un individu, si peu glorieux soit-il, laissant derrière lui toute une collection de preuves de tous les avatars possibles, est amené quelquefois à prendre place dans l'histoire, pour avoir été le canal des mécontentements qui l'entouraient. Et, bien

que ses revendications, à lui, fussent les moins claires et les moins justifiées, il a, peut-être, ouvert la porte à celles qui l'étaient davantage.

M. Musy, ancien conseiller fédéral, émit, de son côté, le regret que ce « héros » gruérien n'eût pas été ce que la légende en a fait ; il espère, toutefois mieux comprendre sa popularité le jour où l'ensemble de toute la question sera exposé dans l'ouvrage de M. de Zurich. Il faut tenir compte de la différence des époques, et des moyens réduits qu'on avait, alors, d'obtenir une révision du mode de gouvernement. C'est ce qu'a opiné aussi M. Louis Dupraz en faisant remarquer que les rebellions ou révolutions d'autrefois, ne connaissaient pas les assemblées d'aujourd'hui avec programme et propagande, prenaient plutôt la forme de procès tendant à sauver ou à rétablir de vagues et anciennes franchises. Enfin, M. le conseiller d'Etat Quartenoud a dit que les enseignements de l'histoire doivent être retenus. Il faut toujours prêter l'oreille aux vœux de réforme, quelle que soit la personnalité qui s'en fait le porte-voix.

La secrétaire: LUC. MEYER.

BREGGER, ZWIMPFER & C^{IE}



PLACE DU TILLEUL

ANCIENNEMENT SCHMID, BAUR & Cie

MAISON FONDÉE EN 1785

ARTICLES DE MÉNAGE POTAGERS A GAZ

QUINCAILLERIE — OUTILLAGE

MACHINES A COUDRE

PRIX MODÉRÉS

FACILITÉS DE PAYEMENT

CAISSE HYPOTHÉCAIRE DU CANTON DE FRIBOURG

Instituée par la loi du 3 décembre 1853

Prêts hypothécaires
Crédits de construction

RÉCEPTION DE DÉPÔTS

contre obligations et sur livrets d'épargne

Achat, vente, garde et gérance de titres

Location de casiers

CORRESPONDANTS D'ÉPARGNE A

BULLE, CHATEL-ST-DENIS, ESTAVAYER-LE-LAC

VINS

ESSEIVA & C^{IE} - FRIBOURG

SUCCESSIONS DES FILS D'IGNACE ESSEIVA

MAISON FONDÉE EN 1855

Propriétaires du Clos de Grandinaz, Sion
Fendant et Dôle



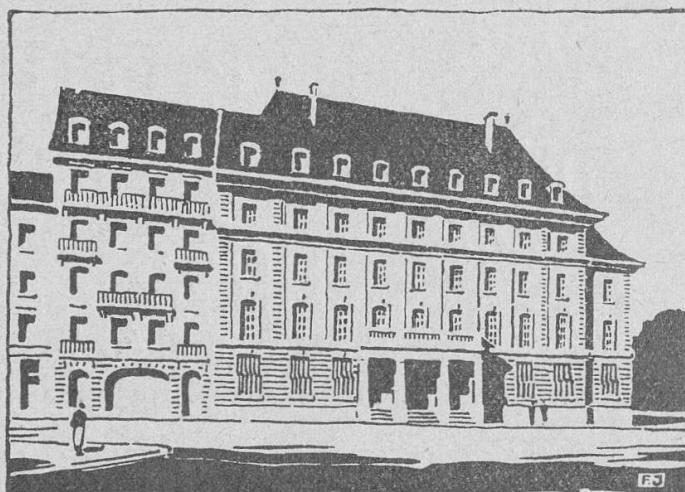
HANDRICK-MORIGEAU

RELIURE - DORURE

FABRICATION DE REGISTRES

TRAVAUX D'ART

TÉLÉPH. 8.91 - FRIBOURG - 6, RUE GRIMOUX



BANQUE POPULAIRE SUISSE

FONDÉE LE 2 AVRIL 1869

SIÈGE DE FRIBOURG :

OUVERT A LA GRAND-RUE EN 1880

TRANSFÉRÉ A L'ANCIEN HOTEL DES
MERCIEIS EN 1890

A LA RUE DU TIR EN 1904
DANS LE BATIMENT ACTUEL,
AVENUE DE LA GARE, EN 1925

LA BALOISE-VIE

VOUS OFFRE LA PLUS GRANDE SÉCURITÉ

ASSURANCES

VIE - ACCIDENTS - RESP. CIVILE

MAX. DOUSSE, AGENT GÉNÉRAL
FRIBOURG •

DE
VILLARS

CHOCOLAT CACAO
BISCUITS THE
TALISMALT CAFE

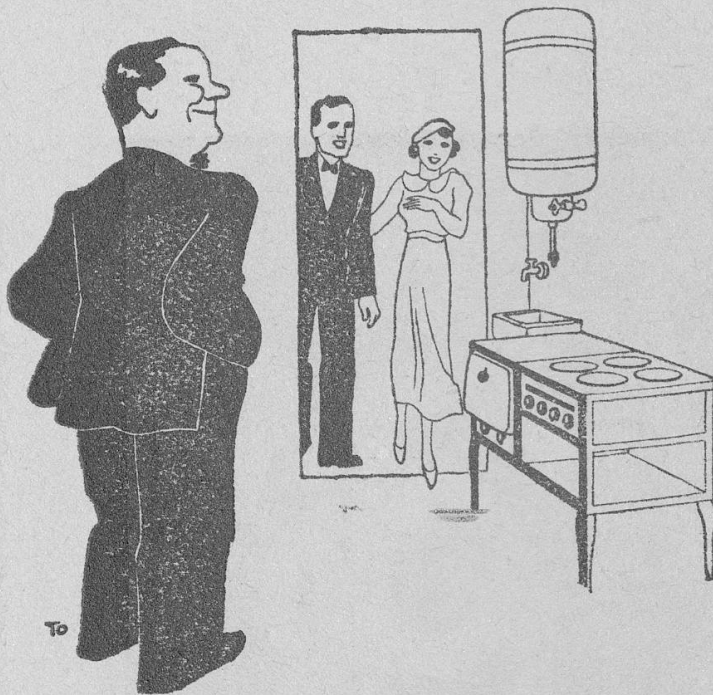
CHOCOLAT
VILLARS

Paul Girardin,
professeur à l'Université,
Fribourg.

ENTREPRISES ÉLECTRIQUES FRIBOURGEOISES

Production et distribution d'énergie électrique

Cuisine électrique.



Grâce à ses prix modiques, sa simplicité et sa propreté hygiénique, la cuisine électrique est appelée à prendre un développement universel, surtout dans les foyers où reste en honneur la succulente et savoureuse cuisine fribourgeoise.

Tous devis et renseignements sont fournis gratuitement par les Entreprises électriques fribourgeoises.

CARTE ARCHÉOLOGIQUE DU CANTON DE FRIBOURG

DRESSÉE PAR NICOLAS PEISSARD
ARCHÉOLOGUE CANTONAL

DESSINÉE PAR DENYSE MICHEL

Prix 5 francs

IMPRIMERIE FRAGNIÈRE FRÈRES